

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 43
Absent(s) : 1
Excusé(s) : 5

Point 5 Décision modificative n°1 - 2019.

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Gilbert MEYER, Mmes et MM. les Adjointes Yves HEMEDINGER, Claudine GANTER, Matthieu JAEGY, Jean-Jacques WEISS, Odile UHLRICH-MALLET, René FRIEH, Christiane CHARLUTEAU, Maurice BRUGGER, Jean-Paul SISSLER, Karen DENEUVILLE, Serge HANAUER, Cécile SIFFERT, Roseline HOUPIN, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie BARDOTTO, Jean-Pierre BECHLER, Sébastien BERSCHY, Nejla BRANDALISE, Cédric CLOR, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Béatrice ERHARD, Dominique GRUNENWALD, Mohamed HAMDAN, Frédéric HILBERT, Dominique HOFF, Catherine HUTSCHKA, Marie LATHOUD, Philippe LEUZY, Christian MEISTERMANN, Pierre OUADI, Manurêva PELLETIER, Robert REMOND, Gérard RENIS, Catherine SCHOENENBERGER, Eric SPAETY, Victorine VALENTIN, Patrick VOLTZENLOGEL, Guy WAEHREN, Céline WOLFS-MURRISCH, Yavuz YILDIZ, Dominique ZINCK.

Absent non excusé

Mme Saloua BENNAGHMOUCH.

Ont donné procuration

M. Jacques DREYFUSS donne procuration à M. Yves HEMEDINGER, Mme Margot DE CARVALHO donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Christian MEISTERMANN, Mme Corinne LOUIS donne procuration à M. Dominique GRUNENWALD, Mme Caroline SANCHEZ donne procuration à M. Frédéric HILBERT.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**Secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE
Transmission à la Préfecture : 12 novembre 2019**

POINT N° 5 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2019

Rapporteur : M. MATTHIEU JAEGY, Adjoint

Vu le rapport de présentation annexé en pièce jointe

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie du 21 octobre 2019,

Après avoir délibéré,

ARRETE

La Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2019 au montant en équilibre (*opérations réelles et d'ordre*) :

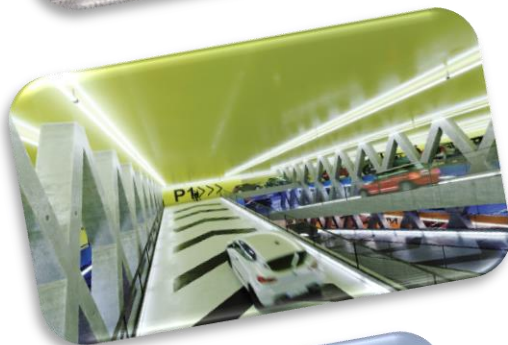
Budget principal Ville	-607 000 €
Section d'investissement	-1 400 650 €
Section de fonctionnement	793 650 €
Budget annexe Festival du Film	1 000 €
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	1 000 €
Budget annexe Festival de Jazz	30 000 €
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	30 000 €
Budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux	8 300 €
Section d'investissement	0 €
Section de fonctionnement	8 300 €

Le Maire

DECISION MODIFICATIVE N°1-2019

Point n° 5

Rapport de présentation



Rapporteur :

Mr JAEGY – Adjoint au Maire

Table des matières

PRESENTATION GENERALE	3
BUDGET PRINCIPAL	4
I. La section de fonctionnement.....	4
A. Les recettes réelles de fonctionnement.....	4
1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté.....	4
2. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4
3. Chapitre 73 - Impôts et taxes	4
4. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	5
5. Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante.....	5
6. Chapitre 77 - Produits exceptionnels	5
B. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	5
1. Chapitre 014 - Atténuations de produits.....	5
2. Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	6
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	6
A. Les recettes réelles d'investissement	6
1. Chapitre 024 - Produits des cessions.....	6
2. Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	6
3. Chapitre 13 - Subventions d'investissement	7
4. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées.....	7
5. Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers	7
B. Les dépenses réelles d'investissement	7
1. Les dépenses d'équipement.....	8
2. Les dépenses financières.....	10
3. Les opérations pour le compte de tiers.....	10
Les budgets annexes	10
I. Festival du Film.....	10
II. Festival de Jazz	10
III. Festival du Livre et Espace Malraux	11
OBSERVATION COMPLEMENTAIRE	11

PRESENTATION GENERALE

La **décision modificative n°1** de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits et des événements de toute nature intervenus entretemps.

Elle se caractérise :

- pour **la section de fonctionnement** par :
 - ✓ **l'inscription de dépenses nouvelles** à hauteur de **326 300 €** pour faire face à des dépenses non prévisibles lors de l'établissement du budget primitif.
Il convient de souligner que dans le cadre du pacte de confiance, l'incidence de ces nouvelles dépenses est infime. En effet, les atténuations de produits font l'objet d'un retraitement et sont défalquées des dépenses réelles de fonctionnement. Par conséquent, seules les charges exceptionnelles ont un impact mineur de **0,07 %** par rapport au taux d'évolution calculé lors de l'élaboration du budget primitif 2019.
 - ✓ des **recettes supplémentaires** pour un montant de **773 650 €** dont **280 750 €** au titre notamment de l'ajustement de la reprise de l'excédent de fonctionnement (002) de l'exercice 2018.

Aussi, **l'épargne brute** progresse de **166 600 €** (*recettes nouvelles hors 002 : 492 900 € - nouvelles dépenses : 326 300 €*) par rapport au budget primitif 2019 et affiche **un niveau très élevé** pour atteindre **18,9 M€**.

- pour la **section d'investissement** notamment par :
 - ✓ un **ajustement à la baisse du volume des dépenses d'équipement** de **3 565 600 €**, pour tenir compte de l'état d'avancement des différentes opérations, ce qui porte leur montant à **50,4 M€** (*reports inclus*). A noter que ce montant reste nettement supérieur à celui de l'an passé puisqu'il progresse de **13 %**. Par ailleurs, il convient de souligner que certaines opérations ont pris du retard pour des raisons indépendantes de la Ville de Colmar ;
 - ✓ une **augmentation des recettes** (*hors emprunts et opérations pour le compte de tiers*) de **1 173 700 €** qui s'explique principalement par le versement du fonds de concours exceptionnel pour la période 2019 à 2020 octroyé par Colmar Agglomération à raison de **25 €** par habitant, soit **1 786 000 €**.

Le besoin de financement des dépenses d'équipement est ainsi diminué de 4 739 300 € (*3 565 600 € + 1 173 700 €*).

Les ajustements de la décision modificative n° 1 permettent de réduire le volume **des emprunts** inscrits au budget primitif 2019 à hauteur de **5 184 100 €** (*6 165 900 €* contre *11 350 000 €* inscrits au BP 2019).

Ainsi, **la Ville de Colmar se désendettera de 627 000 €** en 2019 avec un remboursement en capital de **6,79 M€** et un recours à l'emprunt de **6,16 M€**, étant précisé que **5 M€** ont déjà été mobilisés au mois d'août. Cela aura pour effet **d'améliorer cette année encore la capacité de désendettement** qui passera de **3,77 ans** au BP 2019 à **3,47 ans** (*hors dette récupérable et Hôtel de Police*).

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

Elle s'établit à **+ 326 300 €** en dépenses et à **+ 773 650 €** en recettes.

A. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont en augmentation de **0,75 %** par rapport aux crédits inscrits lors du budget primitif. Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation du résultat de fonctionnement reporté, de la dotation de solidarité communautaire, des dotations de l'Etat, pour lesquelles la prévision budgétaire avait été volontairement prudente lors de l'élaboration du budget primitif 2019, et par l'abondement des produits exceptionnels.

Libellés	B.P. 2019	DM n° 1 - 2019	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	8 000 000	280 750	8 280 750	3,51%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 035 000	0	1 035 000	0,00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV.	15 713 000	-360 000	15 353 000	-2,29%
73 IMPOTS ET TAXES	56 909 000	391 200	57 300 200	0,69%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 862 000	262 700	18 124 700	1,47%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 026 000	25 000	2 051 000	1,23%
76 PRODUITS FINANCIERS	984 000	0	984 000	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	284 000	174 000	458 000	61,27%
Total général	102 813 000	773 650	103 586 650	0,75%

1. Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté est augmenté de **280 750 €**, afin de tenir compte du résultat constaté lors de la clôture définitive des comptes de l'exercice 2018. Lors du vote du budget primitif 2019, il avait été estimé à **8 000 000 €**. Le montant total s'établit ainsi à **8 280 750 €**.

2. Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ils diminuent de **360 000 €**, en raison essentiellement d'un ajustement à la baisse de **500 000 €** de la prévision de recettes au titre du forfait post-stationnement sur la base de l'encaissement effectif du premier semestre 2019, compensé en partie par une augmentation parallèle des redevances de stationnement de **120 000 €**.

3. Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre est augmenté de **391 200 €** pour tenir compte :

- de la notification des bases prévisionnelles (état 1259) après le vote du budget primitif (+ **91 200 €**).

- de la dotation de solidarité communautaire de **300 000 €** en raison d'une forte évolution à la hausse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) entre 2018 et 2019, qui est l'une des composantes qui alimente le panier des ressources fiscales redistribuées. Le montant passe ainsi de **3 400 000 €** au budget primitif 2019 à **3 700 000 €**.

4. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Suite à la notification des attributions dotations et compensations par l'Etat, celles-ci sont en augmentation de **262 700 €**, qui se répartissent comme suit :

- dotations** (+ **243 500 €**) sous l'effet d'un abondement au niveau national de l'enveloppe destinée à la péréquation verticale,
- compensations** (+ **19 200 €**) versées par l'Etat au titre des exonérations de fiscalité directe locale.

5. Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est revalorisé de **25 000 €**. Il enregistre principalement l'ajustement des redevances payées par la S.C.C.U. compte tenu de l'établissement du décompte au titre de l'exercice 2018 et de l'application des formules d'indexation.

6. Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Ce poste est abondé de **174 000 €** correspondant aux indemnités versées par les assureurs au titre des sinistres de la piscine Aqualia et de la salle Fresque du musée Unterlinden.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont réévaluées de **326 300 €** en raison principalement de l'ajustement des atténuations de produits à hauteur de **271 300 €** et des charges exceptionnelles (+ **55 000 €**).

Libellés	BP 2019	DM n° 1 - 2019	B.P. + D.M. n° 1	Evol. D.M. n°1 / B.P.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 338 500	0	17 338 500	0,00%
012 CHARGES DE PERS. ET FRAIS ASSIMILES	46 000 000	0	46 000 000	0,00%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	782 500	271 300	1 053 800	34,67%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 047 000	0	10 047 000	0,00%
66 CHARGES FINANCIERES	1 543 500	0	1 543 500	0,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	436 500	55 000	491 500	12,60%
Total général	76 148 000	326 300	76 474 300	0,43%

1. Chapitre 014 - Atténuations de produits

Ce chapitre augmente de **271 300 €**.

En effet, afin de tenir compte des dégrèvements déjà accordés à ce jour par les services fiscaux au titre de la taxe sur les friches commerciales, qui sont supportés par la Ville de Colmar, et

d'inscrire parallèlement un crédit provisionnel pour honorer ceux qui seraient encore susceptibles d'être accordés d'ici la fin de l'année, il est proposé d'abonder le chapitre 014 de 271 300 €.

Il est rappelé qu'un crédit provisionnel de 200 000 € avait été inscrit au BP 2019.

2. Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Pour passer des opérations comptables de régularisation, il convient d'annuler des titres de recettes émis en 2018 à hauteur de 55 000 €. Les titres de recettes rectifiés seront réémis en 2019.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'élève en dépenses à - 3 198 050 € et en recettes à - 3 645 400 €.

A. Les recettes réelles d'investissement

Hors excédents de fonctionnement capitalisés et recettes liées à la gestion active de la dette, elles se ventilent comme suit :

Chap	Intitulés	B.P. 2019 + Reports	D.M. n° 1 - 2019	B.P. + reports + D.M. n°1 - 2019	Evol. DM n°1 /BP + reports
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 154 400	-167 700	1 986 700	-7,78%
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 500 000	118 000	5 618 000	2,15%
13	Subventions d'investissement	10 711 000	1 223 400	11 934 400	11,42%
16	Emprunts et dettes assimilées	11 352 000	-5 184 100	6 167 900	-45,67%
21	Immobilisations corporelles	56 600	0	56 600	0,00%
27	Autres immobilisations financières	1 344 000	0	1 344 000	0,00%
45	Opérations pour compte de tiers	30 000	365 000	395 000	1216,67%
	Total	31 148 000	-3 645 400	27 502 600	-11,70%

1. Chapitre 024 - Produits des cessions

Ce chapitre est diminué de 167 700 € pour tenir compte des opérations qui pourront effectivement être réalisées en 2019 par rapport au programme des cessions d'immobilisations envisagé lors du budget primitif 2019.

2. Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre est revalorisé de 118 000 € compte tenu des engagements financiers obtenus des mécènes, dont 75 000 € \$ soit environ 66 000 € du Fonds Timken pour les Dominicains de Colmar.

3. Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Elles sont globalement en augmentation de **1 223 400 €**.

Ce chapitre enregistre principalement :

- une dotation de **134 000 €** suite à la notification du produit des amendes de polices, ce qui porte la recette de l'exercice à **1 234 000 €** contre **1 481 589 €** en 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse de la valeur du point¹ qui est passé de **24,87 €** en 2018 à **20,63 €** en lien avec la mise en œuvre du forfait post-stationnement. Par ailleurs, il convient de souligner qu'il s'agit de la dernière année où les amendes relatives au stationnement payant sont intégrées dans le recensement pour la répartition du produit des amendes de police ;
- le fonds de concours exceptionnel de Colmar Agglomération au titre du parking de la Montagne verte pour **1 786 000 €** ;
- l'ajustement de la participation de la Fondation Timken pour les Dominicains de Colmar, dont l'engagement en définitive a été transformé en mécénat pour un montant de **75 000 \$**, soit environ **66 000 €** qui doivent être imputés au chapitre 10 (*cf. ci-dessus*) ;
- la diminution de **50 000 €** de la subvention attendue au titre de la requalification du secteur Luxembourg qui est différée sur 2020.

4. Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Pour équilibrer la DM n° 1, les emprunts et dettes assimilées sont diminués de **5 184 100 €**, ce qui porte les crédits de l'exercice à **6 167 900 €**, dont **5 M€** déjà mobilisés au mois d'août. Dans ces conditions, la Ville de Colmar va diminuer son encours de dette de **627 000 €** en 2019, puisque le remboursement en capital s'élève à **6 792 900 €**.

5. Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers

Un crédit de **365 000 €** est inscrit au titre de la refacturation à Colmar Agglomération des travaux de mise en place d'ouvrages d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales effectués dans le cadre de la construction du parc de stationnement de la Montagne Verte.

B. Les dépenses réelles d'investissement

Hors dépenses liées à la gestion active de la dette, du déficit d'investissement reporté, les dépenses réelles se ventilent comme suit :

¹ la valeur de point résulte du rapport entre la somme à répartir correspondant au montant inscrit en loi de Finances et le nombre total d'amendes recensées sur l'ensemble du territoire. La somme revenant aux collectivités locales résulte de la multiplication du nombre d'amendes constatées sur leur territoire par cette valeur de point.

Intitulés	B.P. 2019 + Reports	D.M. n° 1 - 2019	B.P. + reports + D.M. n°1 - 2019	Evol. DM n°1 /BP + reports
Dépenses d'équipement	54 001 900	-3 565 600	50 436 300	-6,60%
Dépenses financières	6 934 000	2 550	6 936 550	0,04%
Opérations pour le compte de tiers	72 100	365 000	437 100	506,24%
Total	61 008 000	-3 198 050	57 809 950	-5,24%

1. Les dépenses d'équipement

Afin de tenir compte de l'état d'avancement effectif des différentes opérations, **les dépenses d'équipement** sont ajustées à la baisse de **3 565 600 €**.

Elles se ventilent comme suit :

- Immobilisations incorporelles - **41 090 €**
- Subventions d'équipement - **114 900 €**
- Immobilisations corporelles - **1 118 070 €**
- Immobilisations en cours - **151 000 €**
- Opérations individualisées - **2 140 540 €**

a) Les immobilisations incorporelles

Les crédits sont globalement en reflux de **41 090 €** tenant compte notamment des ajustements suivants :

- - **35 600 €** pour les frais d'études et d'insertion au titre notamment :
 - ✓ des travaux d'amélioration des Catherinettes (- **4 000 €**) et de l'Hôtel de Ville (- **8 000 €**),
 - ✓ de la rénovation de la collégiale Saint Martin (- **20 000 €**) ;
- - **3 590 €** pour les frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme étant donné qu'aucune procédure de modification du PLU n'a été entamée.

b) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont en repli de **114 900 €**.

Il s'agit notamment :

- de diminuer de **68 000 €** la subvention à verser à Foncia dans la cadre de la rénovation de la galerie commerciale Europe, puisque les travaux ne seront réalisés que partiellement en 2019 ;
- de l'ajustement à la baisse à hauteur de **54 600 €** des subventions à destination de diverses paroisses,
- de verser une subvention exceptionnelle de **7 700 €** à la section tir l'association Egalitaire Colmar pour participer au financement du remplacement de stands de tir (cf. délibération du CM du 27 mai 2019).

c) Immobilisations corporelles

Elles sont en recul de **1 118 070 €**, en raison notamment des principaux ajustements suivants :

- - **365 000 €** pour les travaux d'amélioration de l'immeuble sis 72, rue de Logelbach qui sont reportés sur l'exercice 2020,
- - **324 500 €** pour le plan animation lumière en raison de la redéfinition du périmètre d'extension,
- - **236 000 €** pour des opérations de voirie reportées sur 2020 (rue des Jacinthes, des Ourdisseurs, des Cordonniers ...)
- - **140 000 €** pour la mise en valeur nocturne du patrimoine qui sont différés dans l'attente du résultat de l'étude relative à la Smart City.

d) Immobilisations en cours

Elles diminuent de 151 000 € pour tenir compte de l'ajustement du calendrier de réalisation de l'extension de la bibliothèque Bel'Flor. Les crédits sont différés sur 2020.

e) Opérations d'investissement individualisées

Elles sont globalement en retrait de **2 140 540 €**.

Parmi les **évolutions à la baisse**, on peut citer :

- **Les Dominicains de Colmar - 2 600 000 €**

Cette diminution résulte de l'ajustement de la planification opérationnelle, tenant compte notamment :

- du retard pris par l'entreprise titulaire du lot charpente – couverture et qui a dû intervenir sur le chantier de la Cathédrale Notre-Dame suite à l'incendie,
- d'une découverte archéologique inédite d'une ancienne sacristie, mise au jour durant les travaux, et qui servira de salle aux trésors avec la présentation de huit ouvrages remarquables.

Aussi, les crédits de paiement sont réduits de **2 600 000 €** et feront l'objet d'une réinscription en 2020.

- **Mise aux normes accessibilité bâtiments communaux - 375 000 €**

Cet ajustement est rendu nécessaire essentiellement par le report des travaux programmés dans les écoles Saint-Nicolas et Pfister.

- **Renouvellement urbain Bel'Air - Florimont - 170 000 €**

Pour tenir compte du calendrier opérationnel, les crédits de paiement de l'exercice 2019 sont diminués de **170 000 €** et sont rephasés sur 2020.

- **Requalification du secteur Luxembourg - 160 000 €**

Le montant des crédits de paiement est ajusté selon les besoins de l'exercice 2019.

- **Regroupement des espaces verts - 70 540 €**

Les crédits d'études sont rephasés sur l'exercice 2020.

Parmi les **évolutions à la hausse**, on peut citer :

- **Montagne Verte : parking souterrain & espace paysager + 1 135 000 €**

L'inscription des crédits de paiement lors de l'élaboration du budget primitif avait été volontairement prudente. Compte tenu de l'état d'avancement de la construction, il convient de rapatrier une partie des crédits de paiement positionnée en 2020 à hauteur de **1 135 000 €**.

- **Equipement couvert d'athlétisme + 100 000 €**

L'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'exercice 2019 doivent être revalorisés de **100 000 €**, compte tenu de la redéfinition des contours du projet afin de pouvoir accueillir des compétitions de niveau national.

2. Les dépenses financières

Il s'agit d'inscrire un crédit de **2 550 €** pour permettre le remboursement de l'avance de la subvention versée par l'ANRU, suite à la non-réalisation du mail piéton du secteur Vienne-Belgrade.

3. Les opérations pour le compte de tiers

Les crédits inscrits au budget primitif sont abondés de **365 000 €** au titre des travaux de mise en place des ouvrages d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales pour le parking de la Montagne Verte réalisés pour le compte de Colmar Agglomération.

Les budgets annexes

I. Festival du Film

Suite l'annulation d'un titre de recettes de **4 000 €** émis en 2018 à l'encontre d'un partenaire qui a renoncé à sa participation, la dépense qui en résulte est financée par une :

- diminution des crédits inscrits au titre des réceptions pour **3 000 €**
- participation supplémentaire obtenue auprès d'un partenaire habituel de **1 000 €**.

Aussi, le chapitre 011 est diminué de **3 000 €** et une recette de **1 000 €** est enregistrée au chapitre 74 – dotations, subventions et participations.

II. Festival de Jazz

Des partenariats privés supplémentaires ainsi qu'une augmentation des partenariats existants de l'ordre de **20 000 €** ont permis une programmation plus intense ayant également pour corollaire une augmentation des recettes de la billetterie de **9 800 €**.

Par ailleurs, le résultat de fonctionnement reporté est augmenté de **200 €** afin de tenir compte du résultat constaté lors de la clôture définitive des comptes de l'exercice 2018.

Ces recettes supplémentaires d'un montant total de 30 000 € ont permis de financer des dépenses supplémentaires, à savoir :

- le chapitre 011 (charges à caractère général) qui est abondé de 27 000 € dont 20 000 € pour les locations scéniques supplémentaires, 4 800 € pour les frais de réception, 1 200 € pour les annonces et insertions et 1000 € pour les publicités,
- les cachets y compris les charges versées aux artistes imputés au chapitre 012 sont également revalorisés pour 3 000 €.

III. Festival du Livre et Espace Malraux

En ce qui concerne le **Festival du Livre**, un crédit complémentaire de 8 300 € est nécessaire en dépenses de fonctionnement pour l'organisation de la 30^{ème} édition Salon du livre.

Le chapitre 011 est abondé de 8 600 € pour la mise en place de spectacles complémentaires et le paiement à la SACEM des droits d'auteurs.

Le chapitre 012 est revalorisé de 400 €.

Par ailleurs, les charges exceptionnelles sont revues à la baisse pour 700 €.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par une augmentation de 3 000 € de la subvention versée par le Centre National du Livre et de nouvelles participations versées par les partenaires notamment pour les spectacles « jeunesse » à hauteur de 5 300 €.

-0-0-0-0-

OBSERVATION COMPLEMENTAIRE

Pacte de confiance : tenant compte de ces ajustements budgétaires, il y a lieu de faire le point sur la marge de manœuvre au regard des prescriptions du « pacte de confiance ».

Le compte administratif 2018 laissait apparaître une marge de manœuvre de 2,97 %. Le budget primitif 2019 se soldait par une marge de manœuvre supplémentaire de 0,2 % correspondant à un plafonnement d'augmentation des crédits de 1% contre 1,2% pour le pacte de confiance.

Après l'introduction des opérations de la décision modificative n° 1 de 2019, représentant un montant de dépenses réelles supplémentaires de 50 000 € après retraitement, la marge de manœuvre est en léger retrait de 0,07 %.

Au total, la marge de manœuvre s'élève donc à + 3,10 % (soit 2,97% + 0,2% - 0,07%)

Vue synoptique

Libellés	Budget primitif			Total budget primitif	Décision modificative n°1		Total décision modificative n°1	Total budget primitif + décision modificative n°1
	Ecritures réelles	Reportis	Ecritures d'ordre		Ecritures réelles	Ecritures d'ordre		
Budget principal	154 831 200 €	5 265 000 €	29 277 000 €	189 373 200 €	-2 871 750 €	2 264 750 €	-607 000 €	188 766 200 €
Fonctionnement	76 148 000 €	0 €	27 771 000 €	103 919 000 €	326 300 €	467 350 €	793 650 €	104 712 650 €
Investissement (1)	78 683 200 €	5 265 000 €	1 506 000 €	85 454 200 €	-3 198 050 €	1 797 400 €	-1 400 650 €	84 053 550 €
Budget annexe Festival du Film	146 900 €	0 €	0 €	146 900 €	1 000 €	0 €	1 000 €	147 900 €
Fonctionnement	146 900 €	0 €	0 €	146 900 €	1 000 €	0 €	1 000 €	147 900 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Festival de Jazz	115 600 €	0 €	0 €	115 600 €	30 000 €	0 €	30 000 €	145 600 €
Fonctionnement	115 600 €	0 €	0 €	115 600 €	30 000 €	0 €	30 000 €	145 600 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux	384 400 €	0 €	0 €	384 400 €	8 300 €	0 €	8 300 €	392 700 €
Fonctionnement	384 400 €	0 €	0 €	384 400 €	8 300 €	0 €	8 300 €	392 700 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Consolidation	155 478 100 €	5 265 000 €	29 277 000 €	190 020 100 €	-2 832 450 €	2 264 750 €	-567 700 €	189 452 400 €
Fonctionnement	76 794 900 €	0 €	27 771 000 €	104 565 900 €	365 600 €	467 350 €	832 950 €	105 398 850 €
Investissement	78 683 200 €	5 265 000 €	1 506 000 €	85 454 200 €	-3 198 050 €	1 797 400 €	-1 400 650 €	84 053 550 €

(1) **Détail des écritures réelles**

hors opérations liées à la gestion active de la dette,	78 683 200 €	5 265 000 €	-3 198 050 €
résultat d'investissement reporté et dépenses imprévues	55 743 000 €	5 265 000 €	-3 198 050 €
+ opérations liées à la gestion active de la dette	10 200 000 €	0 €	0 €
+ résultat d'investissement reporté	12 740 200 €	0 €	0 €
+ dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €